

Assemblée du Giron le 28 septembre 1974

à Montherod

Assemblée ouverte à 14 h. 50 par le Président de la Société de Jeunesse de Montherod, Gottlieb Reuenschwander, lequel souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal
3. Rapport du caissier
4. Attribution du Giron 1975
5. Manifestations 1975
6. Propositions individuelles
7. Films.

1. La secrétaire fait l'appel, toutes les sociétés sont présentes, soit Pouvoy, Féchy, Bougy, Biry, St-Oyens, Berolle, Mollens, Balleus, St-Lines et Villars-sous-Yens.

2. Le dernier procès-verbal est lu et accepté à l'unanimité.

3. Le caissier donne le résultat des comptes du Giron :

Recettes	fr. 30.717,95
Depenses	fr. 29.263,45
Bénéfice	fr. 1.454,50

4. Féchy pose sa candidature pour organiser le Giron 1975.

Villars-sous-Yens s'oppose, car l'abbaye est à la même date que le Giron. Féchy dit qu'ils ne peuvent pas changer la date, car les membres de la société et les commissaires

sont presque tous des régnerons. St-Oyens et St-Pirres demandent si ce que la date ne soit pas modifiée. Toutes les sociétés sont d'accord pour cette proposition.

5. Aucune manifestation pour l'instant. Ballens relève que les orchestres sont très chers et qu'il faut les réserver une année à l'avance. C'est pourquoi il y a plusieurs bals dans la région à la même date, car on prend les orchestres quand ils sont libres.

6. Ballens relève que, lors des tir du giron à Montherod, il y a eu des incidents très regrettables qui ne doivent pas se renouveler. Perray propose que, durant les tirs, une rotation de deux membres par sociétés contrôle à tour de rôle les tirs. St-Oyens appuie la proposition de Perray et dit qu'il faut envoyer un plan de rotation des sociétés pour contrôler les cibles en même temps que le plan de tir à toutes les sociétés et que c'est une obligation pour les sociétés de participer à ce contrôle. Ballens dit que si un membre d'une société est toute la journée au stand, il se doit des veues et ce n'est pas sa place d'aller contrôler les cibles. St-Pirres réplique, il ne faut pas que les membres qui sont chargés de contrôler montent chaque fois avec deux bouteilles aux cibles. En principe interdiction d'alcool aux cibles.

Féchy propose que ce soit une personne neutre du village de la société organisatrice qui contrôle les cibles.

Les sociétés acceptent la proposition de Perray et celle de Féchy est rejetée.

Plusieurs sociétés demandent une modification des statuts. Une commission doit être nommée. St-Oyens propose les sociétés suivantes : Berolle, Mollens et St-Pirres. Après maintes discussions de l'assemblée, l'article onzième des statuts se présente comme suit :

Durant les trois, une rotation de deux délégués de deux sociétés différentes (sauf la société organisatrice) sera organisée pour contrôler le travail des aînés.

La société organisatrice décidera elle-même la rotation.

Chaque comité désignera deux membres qui ont l'obligation de remplir leur devoir.

Montherod, le 28 septembre 1974.

Pour clore cette assemblée, des clichés du gonon et de l'inauguration du drapeau de jeunesse de St-Livres nous ont été présentés par un membre de la société de jeunesse de Baltens et dont nous le remercions.

L'Assemblée est levée à 16 h. 15.

Le Président :

G. Deusschande.



La Secrétaire :

S. Luthi.